



LE PARISIEN/STYLING

Transports Six lignes de métro et de RER toujours à la peine

➔ P. XII

Votre fait du jour Pourquoi le premier projet de bail réel solidaire est menacé

➔ P. VI et VII

75

Matin 4°
Midi 12°
Soir 8°



Mercredi 31 janvier 2024 · Paris

Le Grand Parisien

PARIS 2024 | Alors que les nouvelles contre-terrasses commencent à se déployer sur les Champs-Élysées en vue des JO de Paris 2024, les restaurateurs indépendants, eux, traînent des pieds.

Les terrasses de la discorde

Christine Henry

L'OPÉRATION embellissement des Champs-Élysées ne fait pas que des heureux. Alors que la prestigieuse artère du VIII^e arrondissement se prépare à recevoir le monde entier pour les Jeux olympiques d'été, la grogne monte chez les restaurateurs indépendants installés sur l'avenue. En cause, la standardisation des nouvelles terrasses et contre-terrasses, leur coût, et l'explosion de la redevance pour l'occupation du domaine public.

Le premier prototype a été installé en septembre dernier au numéro 86 des Champs-Élysées, devant le concept store l'Occitane X Pierre Hermé qui avait vu sa terrasse dégradée par les émeutes cet été. Deux autres sont en cours d'installation devant McDonald et le restaurant scandinave Flora Danica, situés respectivement aux numéros 140 et 142. Au total, 19 enseignes pourront être équipées de la même structure, appelée à s'inscrire dans le paysage après les JO.

Les indépendants veulent des aménagements

Le modèle a été dessiné par Ramy Fischler, talentueux designer belge installé à Montreuil (Seine-Saint-Denis), à qui l'on doit notamment le nouveau siège parisien de X (anciennement Twitter) ou le restaurant Madame Brasserie de la tour Eiffel de Thierry Marx. Inspirées des « vacheries anglaises », couloirs à colonnades ouverts et abrités d'un toit à deux pans qui ont vu le jour dans le Paris de la Belle Époque, les nouvelles terrasses sont de couleur vert réséda.

Les commerçants devront choisir la taille du module et sélectionner leur mobilier dans une collection créée pour l'avenue. « C'est une bonne



LE PARISIEN/CHRISTINE HENRY

La toute première contre-terrasse a été installée devant le concept store l'Occitane X Pierre Hermé.

part très significative » de son chiffre d'affaires entre le 1^{er} avril et le 1^{er} novembre, le patron du Bistrot 25, installé sur le trottoir d'en face, y a pour sa part renoncé. « Il aurait dû déboursier 523 000 € pour une structure de 136 m² avec écrans et mobiliers, auxquels s'ajoutaient 300 000 € de droits de voirie. Il n'a pas les moyens de faire face à de tels frais », précise M^{me} Philippe Meilhac, qui assure la défense des commerçants en grogne.

L'avocat a engagé des discussions avec la Ville et le comité des Champs-Élysées pour obtenir un assouplissement du règlement et une révision du montant de la redevance d'occupation du domaine. « Si la situation n'évolue pas, nous engagerons un recours auprès du tribunal administratif », menace-t-il. Une action à laquelle d'autres commerçants pourraient se joindre, selon lui.

« Les contre-terrasses permettent de renforcer l'attractivité pour ces commerces en vue des JO », assure au contraire l'entourage d'Emmanuel Grégoire, le premier adjoint d'Anne Hidalgo, au « Parisien ». La Ville annonce la possibilité d'étaler la redevance sur 2024 et 2025. Elle a par ailleurs décidé, pour faire baisser son montant, d'autoriser les commerçants qui le souhaitent de se passer des panneaux transparents. « Nous avons également proposé de les accompagner financièrement... À condition qu'ils nous ouvrent leurs livres de compte », poursuit la municipalité.

idée d'uniformiser les contre-terrasses. Cette initiative va redonner du cachet à l'avenue », commente Francine, une Parisienne retraitée qui vit à deux pas. Mais les propriétaires du Deauville, du George V, d'Unisex et du Bistrot 25, des enseignes indépendantes, ne sont pas de cet avis.

« On nous interdit d'installer des parasols et des tables limonade pour préserver la perspective des Champs-Élysées, alors qu'on autorise ces nouvelles contre-terrasses monumentales. On dirait des fortifications romaines », s'insurge Philippe Vic, le bouillonnant patron de la brasserie Unisex, située à deux pas du rond-point des Champs-Élysées. « Aujourd'hui notre identité est repérable d'un seul coup d'œil.

Demain, avec cette uniformisation, comment les clients feront-ils la différence entre le Fouquet's, l'Alsace, le Flora Danica, nos brasseries et McDo ? », s'indigne le groupe de restaurateurs indépendants. Séna ne comprend pas non plus ce choix de terrasses. « Elles auraient dû au contraire mettre en valeur l'identité des établissements », insiste cette habitante du Val-de-Marne.

Les commerçants indépendants sont bien décidés à se battre pour obtenir un assouplissement de la réglementation... Et faire baisser le montant de la redevance. Car avec la nouvelle tarification votée lors du Conseil de Paris de décembre, le montant annuel pour deux modules passe de 28 000 à 110 000 € et

de 85 000 à 300 000 € pour six modules. Un droit additionnel pour les écrans en verre fermant les contreterrasses a fait tripler le montant de la redevance.

« La Ville ne peut pas compenser les pertes de ses recettes liées à l'interdiction des terrasses chauffées en taxant ces écrans rendus obligatoires pour éviter les débordements », s'indigne Philippe Vic. « Ils ne montent pas assez haut pour protéger les clients des intempéries en hiver et ne laissent pas circuler l'air l'été. Leur seule utilité est de dissuader les pickpockets et de délimiter l'emprise occupée », ajoute le professionnel.

Si ce restaurateur refuse de se priver de cette contre-terrasse qui représente « une



Demain, avec cette uniformisation, comment les clients feront-ils la différence entre le Fouquet's, l'Alsace, le Flora Danica, nos brasseries et McDo ?

Le groupe de restaurateurs indépendants